

## **Séminaire de lancement du Schéma régional de cohérence écologique**

Ce séminaire organisé par la Région et l'Etat ouvre la concertation sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) prévu par la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle II. Devant le constat de l'érosion de la biodiversité, l'ensemble des acteurs est appelé à se mobiliser afin de délimiter une Trame verte et bleue au niveau régional et à l'intégrer dans les documents d'occupation des sols que sont essentiellement les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

### **.I Prise en compte accrue de la biodiversité dans les projets de territoire**

Mme Allag-Dhuisme, représentante du ministère de l'Ecologie, et Paul Raoult, Sénateur du Nord et ex-président du Comité opérationnel Trame Verte et bleue, présentent le processus national qui conduit toutes les régions françaises à mener ce travail d'ici à la fin de l'année 2012. Au niveau national, plusieurs acteurs ont déjà été associés : représentants de la profession agricole, scientifique, spécialistes de l'environnement, pêcheurs, chasseurs, forestiers, élus locaux, etc. L'ensemble des participants reconnaît l'importance d'une concertation élargie permettant de faire face à l'énorme enjeu que constitue la perte de biodiversité. M. Raoult souligne qu'après des décennies pendant lesquelles l'écologie a progressivement intégré les politiques publiques – quoique de façon parfois marginale – il est désormais nécessaire de tenir compte des impacts environnementaux dès le début des projets d'aménagement du territoire. La Trame verte et bleue ne prendra son sens qu'une fois reprise dans les projets locaux d'aménagement du territoire.

Le programme proposé par l'Etat se caractérise par la souplesse qu'il laisse aux acteurs locaux. Il vise à lutter contre la fragmentation des espaces qui perturbe la faune et la flore dans leurs mouvements naturels au point d'en menacer la survie. Dans chaque région seront institués des Comités régionaux Trame verte et bleue, qui auront à charge de réunir tous les moyens, sources d'information et interlocuteurs impliqués dans la délimitation de cette trame. Celle-ci comportera d'une part des sites particulièrement riches en biodiversité, nommés réservoirs, et d'autre part, des espaces reliant ceux-ci entre eux, appelés corridors. Après les prémices, voici plusieurs décennies, d'une écologie centrée sur la protection d'espèces animales emblématiques ou sur des territoires exceptionnels, il importe à présent d'accorder la même attention aux espèces animales et végétales relativement banales. Il s'agit de la biodiversité ordinaire, qui peuple aussi les villes et les espaces périurbains.

### **.II Des données scientifiques et d'observation déjà disponibles**

Dans cette optique, Guy Labidoire, membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CRSPN), et d'autres naturalistes présents dans l'assemblée, se félicitent de la tenue d'une large réunion sur un sujet dont ils ne cessent de rappeler l'importance. Ils signalent également que des données importantes sont déjà disponibles. Les observations menées à l'occasion de la délimitation des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique Et Floristique (ZNIEFF) et des espaces Natura 2000 ont permis de fournir des cartographies et des recensements que gagneront à consulter les acteurs impliqués dans l'élaboration du SRCE. De plus en plus sollicités, les naturalistes et les scientifiques déplorent qu'en pratique les règlements déjà édictés pour la préservation de la nature soient insuffisamment appliqués.

Jean-Claude Priolet, président de la Fédération départementale de pêche de Corrèze, remarque que les nombreux micro-barrages de production électrique, qui perturbent la migration des poissons, font par ailleurs l'objet de discussion dans le cadre du Schéma Régional Energie Climat, ce qui pourrait déboucher sur des incohérences. Les fédérations de pêche, qui comptent parmi leurs missions la protection des milieux aquatiques, comprennent des ingénieurs dont l'expertise peut être sollicitée à l'occasion de la rédaction du SRCE.

### **.III Un faible degré d'opposabilité**

Patricia Broussolle, présidente du syndicat d'études du pays de Brive, fournit un exemple concret de conciliation des enjeux économiques et écologiques. Dans les 86 communes de ce syndicat, l'heure est à la rédaction du Schéma de cohérence territoriale du Sud-Corrèze. La publication concomitante des décrets d'application de la loi Grenelle II, si elle donne des orientations aux élus locaux en charge de ce dossier, leur pose également des problèmes de cohérence. La loi indique que les documents tels que le SCOT doivent tenir compte du Schéma régional de cohérence écologique. Patricia Broussolle, de même que plusieurs personnes intervenant durant le séminaire, s'interroge sur la possibilité de voir le travail mené au niveau local dans un esprit de proximité et de concertation, invalidé par celui qui démarre à l'échelon du Limousin. Dans la région briviste, la préservation de la biodiversité, considérée comme un véritable capital, a pourtant été placée au cœur du projet de territoire, à travers la notion de qualité du cadre de vie. L'idée est de considérer cette biodiversité comme une condition du développement économique et non comme une contrainte.

Face à l'exigence affichée de cohérence du SCOT avec le SRCE, plusieurs intervenants réclament des éclaircissements sur la hiérarchie des normes. Fabienne Allag-Dhuisme et Paul Raoult précisent qu'un document d'urbanisme qui ne tiendrait pas compte des recommandations de préservation de la biodiversité énoncées dans le futur SRCE devrait mentionner explicitement les raisons pour lesquelles il y déroge. Le niveau d'opposabilité du SRCE apparaît faible mais non négligeable.

### **.IV Inquiétudes et bonne volonté des agriculteurs et des propriétaires forestiers**

Les agriculteurs, par la voix du responsable des Jeunes agriculteurs de Creuse et de Bernard Goupy, vice-président de la Chambre régionale d'agriculture du Limousin, se déclarent à la fois inquiets et ouverts à la discussion. Ils participeront aux discussions aux niveaux régional et local dans le cadre desquelles seront identifiés les réservoirs et les corridors car ils font totalement leur la volonté de préservation et de maintien de la biodiversité. Considérant que les pratiques agricoles, notamment d'élevage, contribuent efficacement et de longue date à ces objectifs, ils attirent l'attention des pouvoirs publics sur le fait que leurs efforts ne s'en trouvent pas pour autant récompensés. Les agriculteurs d'autres régions, malgré des pratiques souvent bien moins respectueuses de l'environnement, dégagent des revenus supérieurs aux leurs.

Le représentant des propriétaires forestiers déplore la succession de règlements qui accompagne la présentation ce nouveau schéma. La difficulté de déterminer les comportements répréhensibles et les comportements acceptables est susceptible de conduire à la paralysie. Certains propriétaires sont découragés par la complexité inhérente à la gestion d'une forêt en accord avec les différents textes s'y référant. Face à un ensemble juridique impressionnant et souvent incohérent, certains sont même tentés de se débarrasser de leurs arbres feuillus et de semer une céréale dont la culture

Séminaire de lancement du Schéma régional de cohérence écologique

bénéficie d'une politique agricole claire et incitative. Il n'est cependant pas question pour ceux qui possèdent une grande partie des territoires où se déroulera la future Trame verte et bleue de désertier les négociations régionales qui s'ouvrent. Ils y participeront en espérant que des indications claires s'en dégageront.

## **.V Nécessité d'une expertise**

Devant le besoin d'expertise, la question des moyens disponibles pour les élus locaux est soulevée. Paul Raoult connaît les difficultés financières que rencontre un grand nombre de collectivités locales, mais il souligne que l'investissement en faveur de la biodiversité ne doit pas être considéré comme accessoire. Les instances en charge de projets de territoires gagneront à s'entourer dès leur démarrage de l'avis de scientifiques et de naturalistes. Des représentants du CREN, du CRSPN et des pêcheurs entre autres, apporteront leur expertise à la démarche Trame verte et bleue. Les présentations de deux expériences, menée en Bourgogne et dans le vaste territoire du Massif central, donnent la mesure des travaux que suppose l'identification d'une Trame verte et bleue.

En Bourgogne, le Conseil régional, investi de longue date dans la préservation de la biodiversité, a institué une mission chargée d'identifier et de restaurer la trame écologique, grâce à une enveloppe inscrite dans le Contrat de projet Etat-Région. Marie Thomas, chargée de ce dossier, en présente les deux volets : recherche scientifique et concertation avec les acteurs socio-économiques et les experts du territoire.

La méthodologie a pris pour point de départ des espèces virtuelles dans différentes sous-trames particulières du territoire bourguignon : forêts, prairies, zones humides, etc. En confrontant les déplacements de ces espèces établis selon un modèle mathématique aux observations et recommandations des naturalistes experts de la région, le groupe de travail a pu proposer une carte de synthèse, à l'échelle 1/100 000, de la biodiversité en région Bourgogne, incluant réservoirs et corridors. Cette représentation du territoire a ensuite été mise à l'épreuve du terrain, c'est-à-dire de l'échelle locale où se définissent les occupations des sols, dans quatre cas représentatifs des problématiques bourguignonnes. Ces exercices pratiques ont prouvé que les décisions locales ne pourront pas se baser sur un simple zoom à partir de la carte régionale. Les élus locaux et les autres parties prenantes des schémas territoriaux et plans d'urbanisme gagneront à s'inspirer de la méthodologie proposée et des résultats obtenus sur le plan des tracés des corridors et réservoirs, afin que les cohérences régionale et interrégionale soient assurées mais ils devront effectuer à leur tour des analyses plus fines adaptées à leur échelle.

Le second travail précurseur, mené par l'association Inter-parcs du Massif central et présenté par Marie Bonnevalle et Aurélien Clavreul. La méthode adoptée dans ce cadre part des espaces plutôt que des espèces. A chaque point de ce vaste ensemble géographique qui recouvre tout ou partie de six régions administratives, a été attribué un coefficient de biodiversité potentielle. Pour ce faire, les auteurs de l'étude ont intégré cinq indices, témoignant de la singularité écologique, de l'hétérogénéité des milieux, de leur rareté, de la densité hydrologique et de la naturalité des sites. L'introduction d'un critère de surface minimale de 500 hectares a permis, dans un deuxième temps, de distinguer les réservoirs de biodiversité et les corridors. Décrivant les atouts et les limites de leur méthode, les auteurs de l'étude attirent l'attention des participants sur le caractère politique de la décision qui consiste à fixer le seuil au-delà duquel une partie du territoire doit être considérée comme dotée d'un potentiel de biodiversité.

## **.VI Institution du Comité régional Trame verte et bleue**

Le Comité régional Trame verte et bleue sera instauré durant l'automne de l'année en cours. Sa composition en cinq collèges, fixée par la loi, donnera la parole aux représentants des collectivités locales, des parcs naturels, d'associations environnementalistes et des partenaires socio-économiques que sont notamment les agriculteurs et les propriétaires forestiers. Le président du Conseil régional et son vice-président chargé du développement durable, ainsi que le préfet de région et le directeur régional de l'Environnement, de l'aménagement et du logement, font part de leur volonté de prendre en compte l'avis de tous les acteurs dans le cadre d'une concertation respectueuse et responsable.